

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00050
Numéro SIREN : 880 340 500
Nom ou dénomination : 2E. INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2021 sous le numéro de dépôt 10128



GREFFE DU TRIBUNAL

18 NOV. 2021

DE COMMERCE D'ARRAS

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M elghennami mohamed

A COMPLETER
A COMPLETER

N° d'adhérent : 20211670199696

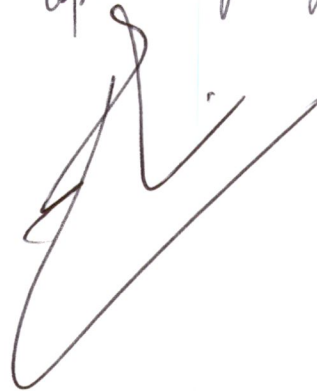
Pour le compte de :
SAS 2E. INVEST
127 RUE JULES GUESDE
62700 BRUAY LA BUISSIÈRE

N° SIREN : 880 340 500
Période déclarée : 20/12/2019 au 31/12/2020
Date limite de dépôt : 19/05/2021

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

- Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2020)
- Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017)
- Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2020)
- Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2020)
- Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2020)
- Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)
- Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017)
- Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2017)
- Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)
- Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)
- Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2020)
- Annexe N° ANNEXLIB01 (Applicable à compter du 31/12/2005)

Copie certifiée conforme





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065
(Applicable à compter du 31/12/2020)

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux de 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit (report du 2033-B)	77
-----------------------------------	--	--------------------------	--	----------------------------	-----------

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations financières (1)	136 500		136 500
TOTAL I (5)	136 500		136 500
2 - ACTIF CIRCULANT			
Créances autres (3)	92 000		92 000
Disponibilités	5 123		5 123
TOTAL II	97 123		97 123
TOTAL GENERAL (I + II)	233 623		233 623
B - PASSIF			
1 - CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel			500
Résultat de l'exercice			-77
TOTAL I			423
3 - DETTES			
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))		188 200	233 200
TOTAL III			233 200
TOTAL GENERAL (I + II + III)			233 623



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du 31/12/2020)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations financières					
		136 500		136 500	
TOTAL rubrique I		136 500		136 500	



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du 31/12/2020)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits de l'exercice	77
TOTAL des déficits restant à reporter	77



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2019)

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	363
TOTAL 3	363

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (<i>Total 1 + Total 2 - Total 3</i>)	-363
--	-------------

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MONSIEUR		
	Nom et prénom	EL GHENNAMI MOHAMED	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	<input type="text" value="25"/>	Pourcentage de détention	<input type="text" value="50,00%"/>
	Date de naissance	<input type="text" value="11/12/1985"/>	Pays de naissance	FRANCE
	Code postal de naissance	62800	Commune de naissance	LIEVIN
	Numéro, type et nom de voie	275 SENTIER D HAILLICOURT		
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal	<input type="text" value="62700"/>	Ville	BRUAY LA BUISSIERE
	Pays			
2	Titre	MADAME		
	Nom et prénom	ETTAMLAOUI NAIMA	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	<input type="text" value="25"/>	Pourcentage de détention	<input type="text" value="50,00%"/>
	Date de naissance	<input type="text" value="04/07/1979"/>	Pays de naissance	99
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	DOUAR TAMEL AIT ENZEL
	Numéro, type et nom de voie	275 SENTIER D HAILLICOURT		
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal	<input type="text" value="62700"/>	Ville	BRUAY LA BUISSIERE
	Pays	FRANCE		

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI
*(Applicable à compter du
31/12/2020)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Annexe libre

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI)



SAS 2E INVEST
Société par action simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 127 rue Jules Guesde
62700 BRUAY LA BUISSIÈRE
RCS TC D'ARRAS 880 340 500

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2021

Exercice clos le 31/12/2020

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT (Extrait du rapport de gestion)

RESULTATS AFFECTATION

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 77€ de la manière suivante :

<u>Résultat de l'exercice</u>	-77€
<u>à la « réserve légale »</u>	€
<u>report à nouveau</u>	77€
<u>à titre de dividende (1)</u>	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Il sera en outre rappelé que, s'agissant d'un premier exercice, il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE (Extrait du procès-verbal de l'assemblée)

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 77€ de la manière suivante :

<u>Résultat de l'exercice</u>	-77€
<u>à la « réserve légale »</u>	€
<u>report à nouveau</u>	77€
<u>à titre de dividende (1)</u>	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Il est, en outre rappelé que, s'agissant d'un premier exercice, il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres
Présents ou valablement représentés.**

CERTIFIE CONFORME PAR LA PRESIDENCE



SAS 2E INVEST
Société par action simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 127 rue Jules Guesde
62700 BRUAY LA BUISSIERE
RCS TC D'ARRAS 880 340 500

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2021

Le 30/06/2021
Au siège,

Les associés de la Société par action Simplifiée « 2E INVEST » au capital de 500€, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle, le cas échéant, ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires, et qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par **Monsieur EL GHENNAMI Mohamed**, lequel constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts sociales, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le président rappelle que les associés sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance relatif à l'activité de la société et sur les comptes annuel de l'exercice clos le **31/12/2020**.
- Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions, quitus à la gérance.
- Affectation du résultat
- Pouvoirs.

Ceci énoncé, le président met à a disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

- L'inventaire & les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2020**,
- Le texte des résolutions,
- Le rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice & le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.

Le président précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant l'assemblée et que pendant ce même délai de quinze jours francs précédant l'assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.
Le président donne lecture du rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice, ainsi que sur les conventions visées par l'article L.223-19 du code de commerce.

Ces lectures terminées, il ouvre la discussion, puis personne ne demandant plus la parole, déclare la discussion close et met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2020** approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2020** lesquels fait apparaître une perte de **77 euros**.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 77€ de la manière suivante :

<u>Résultat de l'exercice</u>	-77€
<u>à la « réserve légale »</u>	€
<u>report à nouveau</u>	77€
<u>à titre de dividende (1)</u>	€

(1) Soit un dividende unitaire de euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés, étant observé que l'associé intéressé n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres nécessaires à la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à

**De tout ce que dessus, il résulte le présent procès verbal,
Qui après lecture a été signé par le Président.**

LE PRESIDENT

